

CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE
DU MARDI 24 JANVIER 2017

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD, BILLIET **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : _____

PROCURATION : _____

ABSENTS NON EXCUSÉS : Messieurs PEREYROL, NACHURY et Mesdames PIEAU et TEMPLÉ

SECRÉTAIRE : Monsieur CRASNIER

1- APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017

Pas de commentaire, les comptes rendus du 14 décembre 2016 et du 11 janvier 2017 sont adoptés à l'unanimité.

2- ADOPTION DU RÉGLEMENT DES CONGÉS ANNUELS POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- Adopte le règlement des congés annuels pour les services de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire,
- dit que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} février 2017,
- charge le Directeur Général des Services de la commune de sa mise en œuvre.

3- CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT ANJOU

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

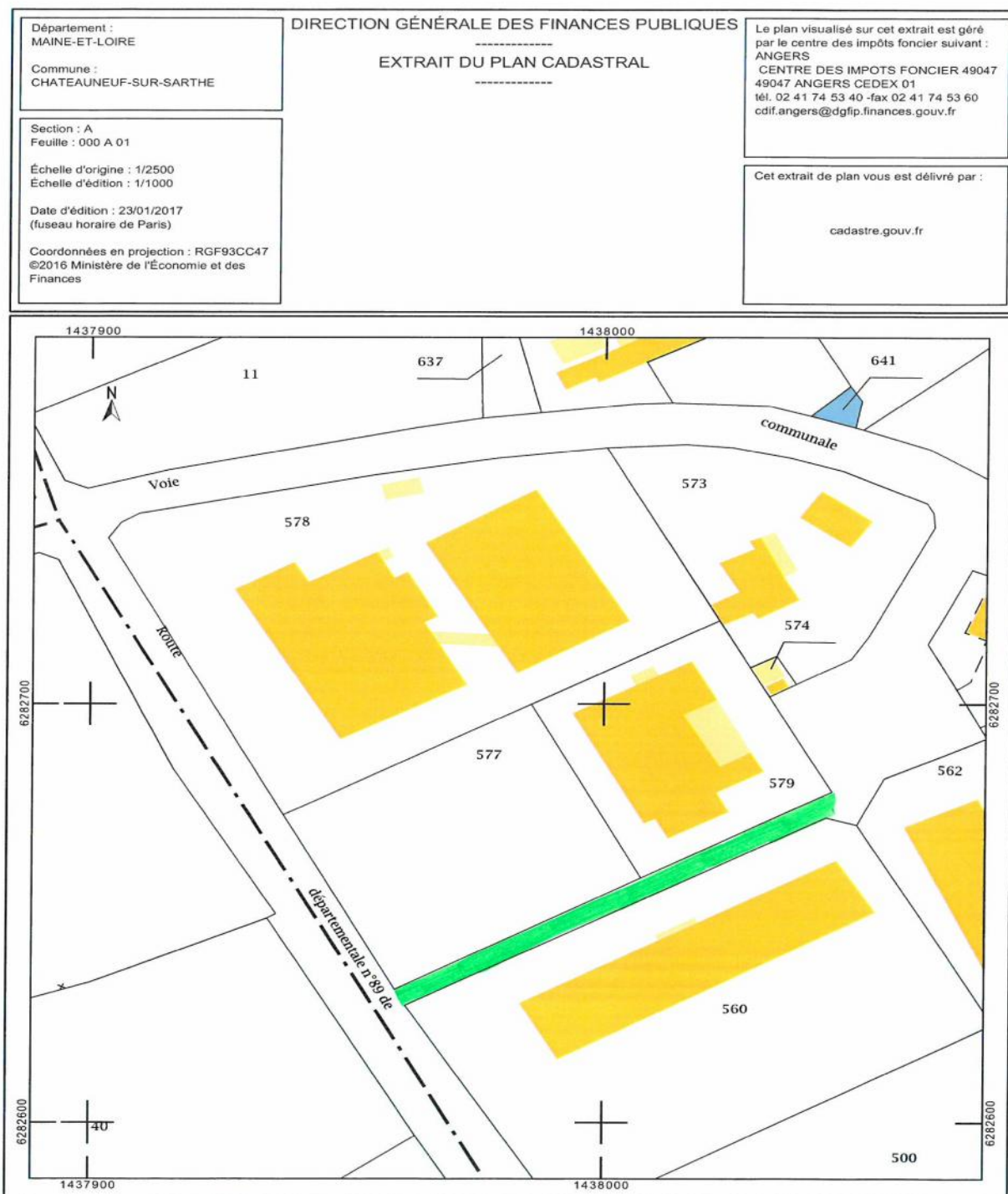
- donne son accord de principe pour la mise en œuvre d'une convention cadre de partenariat avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou concernant l'entretien des espaces verts et des bâtiments intercommunaux sur le territoire de la commune,
- dit que chaque site devra faire l'objet d'une fiche spécifique retraçant la nature des travaux à effectuer ainsi que le personnel déployé et le nombre d'heures consacré à cet entretien,

- dit que l'annexe financière joint à cette convention devra être validée par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la commune,
- autorise le Maire à signer cette convention cadre.

4- CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ HABSYS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

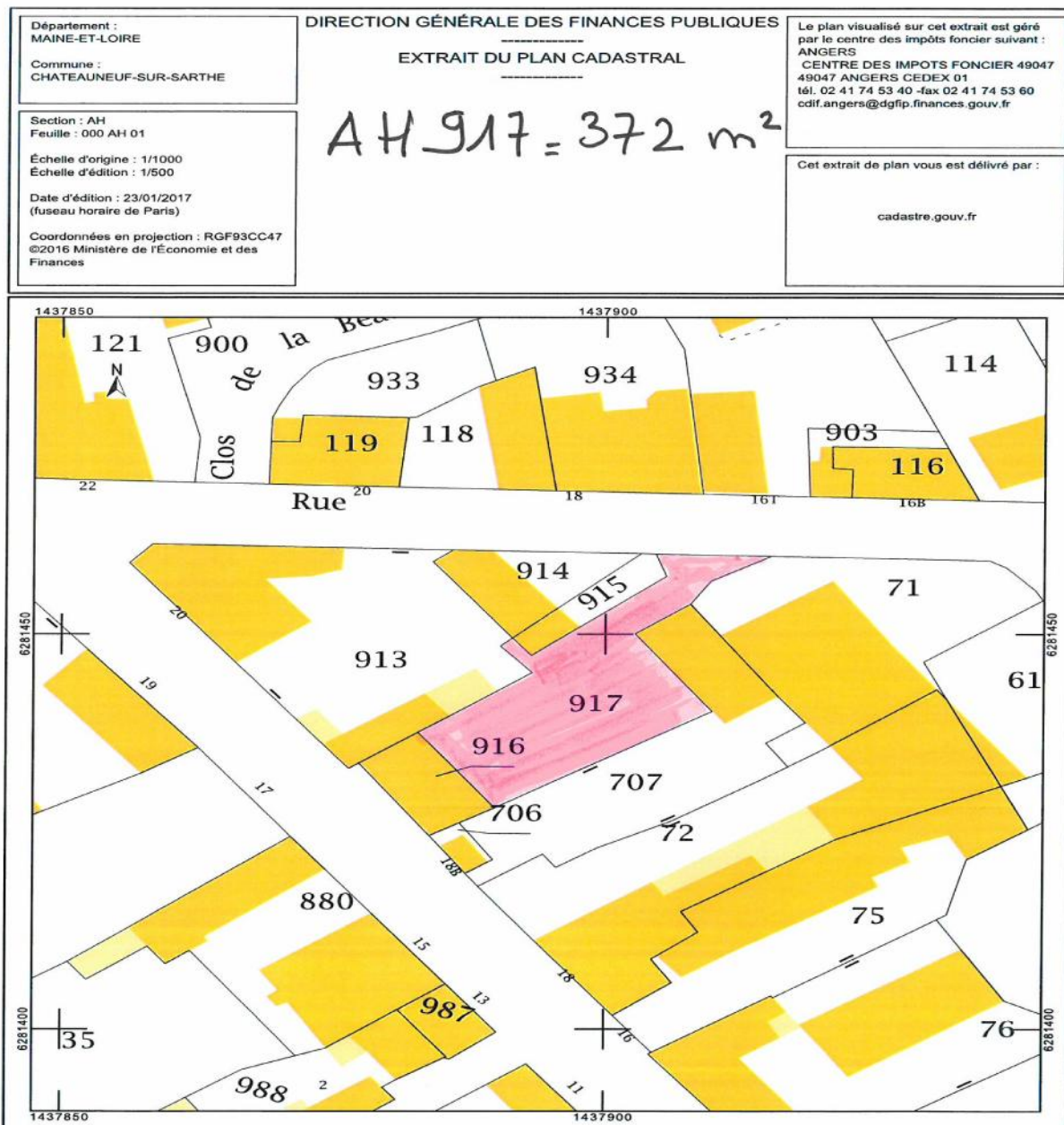
- la cession de cette parcelle à la société HABSYS, à l'euro symbolique,
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la société HABSYS,
- dit que l'acte de vente devra préciser que cette cession s'effectue avec la prise en charge par la société HABSYS de l'ensemble des servitudes attachées à cette parcelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à cette cession.



5- ACHAT DE TERRAIN L'HOSTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur LHOSTE concernant le prix de vente de cette parcelle.



6- ACHAT DE TERRAIN C.C.V.H.A. (anciennement ALD)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réitérer son offre d'achat auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou concernant l'achat du bâtiment sis au 8 chemin de la Cigale ainsi que des terrains périphériques à ce bâtiment estimé à 160 000 € et le terrain à 41 € le m² nu déconstruit,

- dit que cette acquisition sera financée par un portage foncier en partenariat avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

7- PROJET TRAVAUX RESTRUCTURATION MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée un projet de restructuration des locaux de la mairie.

Le législateur modifie à compter du 27 février prochain, en décidant que nos cartes d'identités deviendraient biométriques à l'identique des passeports.

Compte tenu de ces éléments, il convient, pour s'adapter à cette nouvelle réglementation qui bouleverse substantiellement les temps de travail des agents dédiés à ces tâches, de procéder au recrutement d'un poste à mi-temps destiné à faire face à cet accroissement de travail, puisque désormais, c'est l'ensemble des communes périphériques qui ne pourront plus délivrer de cartes d'identité dans la mesure où, seule Châteauneuf sur Sarthe dispose d'une station biométrique. La montée en charge de cette mission représente environ 1 500 cartes d'identité par an en plus. Pour faire face à cette affluence, il convient également de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie pour les porter à 28h30 par semaine.

Après en avoir délibéré avec 17 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal, décide :

- approuve la modification des horaires d'ouverture au public telle que présentée,
- dit que cette modification des horaires d'ouverture au public sera effective à compter du 1^{er} mars 2017,
- dit qu'il est nécessaire de procéder à un recrutement d'un agent à mi-temps destiné à palier à l'accroissement d'activité.

8- TRAVAUX PISCINE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses en section d'investissement telles que définies dans le tableau ci-après et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017,

Entreprise	Travaux	Montant HT	Date
AMA	Vidange sable cuve	1 400 €	9 décembre 2016
DAINVAUX	Massifs béton pour nouvelles pompes	1 175 €	Fin janvier 2017
BECOT	Déplacement mécanique des pompes	375 €	Janvier 2017
BECOT	Remplacement pompes piscine	6 710 €	Février 2017
ATT	Réfection tuyauterie et cuve	29 574 €	Février 2017
PROTEC METAL	Sablage et peinture cuve	7 200 €	Mars 2017
EMA	Fourniture sable pour filtration	7 238 €	Mars 2017
TOTAL GÉNÉRAL		53 672 €	

- dit que ces crédits seront inscrits au budget 2017, dans l'opération PISCINE.

9- ACHAT LIVRES "CHÂTEAUNEUF TERRE D'ACCUEIL"

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de se porter acquéreur de 50 exemplaires du livre : "**CHATEAUNEUF TERRE D'ACCUEIL**" pour un montant total de 1 250 €

10- DEMANDE DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire a effectuer une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Luc BELOT concernant les travaux d'accessibilité de la mairie pour un montant de 10 000 €

11- QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le service départemental des archives dépêchera son chef de service le 20 février prochain dans nos locaux afin d'estimer la charge de travail de reprise de l'ensemble de nos archives.

→ Monsieur BRISSAUD informe les membres du Conseil que les travaux d'enfouissement d'une ligne ERDF à haute tension démarre à la fin du mois de janvier 2017 et commence par les quartiers de TINOIL, la cité des Roches ainsi que la piscine.

→ Le problème de puissance électrique de l'école Marcel PAGNOL nécessitant un changement de puissance ne pourront pas démarrer avant le 6 mars prochain. Le montant estimé de ces travaux représente la somme de 4 000 €

→ La passerelle destinée au rond point de Ma Campagne est commandée et devrait arriver très bientôt. En ce qui concerne le rond point de Boutigné, le Conseil Départemental sollicité n'a pas encore apporté de réponse.

→ En ce qui concerne la sécurisation du carrefour du Crédit Agricole sur la rue Nationale, des devis pour la mise en œuvre de plateaux ralentissant ont été demandés et sont en attente.

→ De nouvelles dégradations ont eu lieu dans les locaux du club house du tennis, un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie de Tiercé.

→ Monsieur le Maire indique les dates des prochains conseils municipaux : le 21 février, le 22 mars et le 11 avril pour le vote du budget primitif 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.